LES GRÈVES

A MOUVAUX

Le calme n'a pas été troublé, dès mercredi matin, les gendarmes à cheval ont quitté la commune pour aller remplacer à Halluin des gendarmes devant partir. Il reste deux cinq gendarmes à pied. A midi, les grévistes au nombre d'une cinquantaine, ont « conduit » l'ouvrier qui travaille comme chaque jour, en chantant.

A une heure, ils ne l'ont pas accompagné, ni à sa sortie, le soir, à six heures et demie.

—x—

— Les ouvriers en grève de l'établissement de M. Blondet nous prient de publier la lettre suivante qu'ils ont adressée au journal l'*Avenir*:

« Monsieur le Correspondant
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

» Nous, ouvriers grévistes de l'établissement Blondet, protestons énergiquement contre la façon dont l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* expose les motifs qui ont amené la grève, car elle tend à faire croire au public que les torts sont du coté des ouvriers.

» Puisque vous avez négligé de vous adresser à nous pour vos renseignements et que vous vous êtes contenté des explications de M. Roberts, le directeur de l'usine, nous venons vous prier de rectifier ce que nous avons reconnu d'erroné dans votre article paru à la date du 30 avril.

» Voici les faits: le 2 avril les ouvriers ont envoyé, à neuf heures du matin, une délégation, avec une liste de revendications ci-dessous:

» 1° Montage 5.120 fils simples, 46 duites; travail payé 0.30. *On demandait à être payé 0.35;*

» 2° Montage 5.120 fils doubles, 78 duites; travail payé 0.45. *On demandait à être payé 0.50;*

» 3° Montage 5.120 fils, mais n'ayant que 3.860 fils *doubles*, 62 duites; travail payé 0.35. *On demandait à* être payé 0.40;

» 4° Montage 5.120 fils doubles, 70 duites; travail payé 0.45. On demandait à être payé 0.45;

» 5° Montage 3.120 fils doubles, 42 duites; travail payé 0.20. On demandait à être payé 0.25;

» 6° Montage 7.200 fils doubles, 84 duites; travail payé 0.55. On demandait à être payé 0.60;

» 7° Montage 7.200 fils doubles, 60 duites; travail payé 0.40. On demandait 0.10 en plus, pour la difficulté du travail.

» Le jeudi 2 avril, notre camarade, cause involontaire de la grève et un des plus anciens de l'établissement, alla remettre sa pièce terminée et, sa pièce étant finie, il en fit la livraison. Au lieu de lui donner un billet de chaîne comme c'était l'habitude de la maison, on lui répondit qu'il n'y avait plus rien pour son métier et qu'on allait régler son compte.

» Notre camarade demanda alors s'il serait servi à son tour. M. Roberts lui répondit que tout était changé et qu'il ne reconnaissait plus les tours de chaînes.

» Les autres ouvriers mis au courant de l'affaire décidèrent d'envoyer une délégation afin de connaître le montant de ce renvoi. M. Roberts persista dans son refus de reconnaître le tour de chaîne et, allant plus loin, déclara que l'ouvrier était mis à bas de l'échelle d'ici. Devant cette provocation directe, nous nous sommes mis en grève jusqu'à ce que M. Blondet voulut bien tenir la parole qu'il nous avait donnée de ne pas faire de victime.

» Voici, Monsieur le Correspondant, les faits exposés dans toute leur sincérité. Nous comptons sur votre impartialité pour les publier dans votre prochain numéro.

» *Les grévistes de Mouvaux* »

A HALLUIN

Fin de la grève de l'établissement Gratry

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est ce matin, jeudi, que les ouvriers de l'établissement Gratry reprendront le travail; la rentrée aura lieu à huit heures. Le chômage aura donc duré 24 jours, la grève s'étant déclarée le 26 janvier. Dans l'après-midi de mercredi a eu lieu la distribution des secours alloués par le comité de la grève. Les grévistes syndiqués, au nombre de 200 environ, ont touché chacun 75 francs, c'est-à-dire la somme qu'ils auraient eu toucher, si le Syndicat textile de Roubaix n'avait pas refusé de payer, on sait pourquoi.

A propos de l'action intentée par la section syndicale d'Halluin au Syndicat textile, et dont le jugement devait être rendu aujourd'hui, on nous dit que les ouvriers syndiqués d'Halluin, au nombre de 500 environ, ont de que de se désister; ils auraient l'intention, paraît-il, de former avec le Syndicat de Menin, une sorte de déclaration.

Dans la matinée de mercredi, un groupe de 37 grévistes, dirigés par leurs camarades, ont fait auprès de M. Dédrotin, maire, une démarche afin de le remercier de sa bienveillante intervention, grâce à laquelle le conflit s'est terminé. Semblable démarche a été faite auprès de M. Déblais, commissaire de police.

LES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES PROTESTANTES
dans la région du Nord

D'après une personnalité politique en mesure d'être bien renseignée, les sociétés religieuses protestantes vont avoir leur tour de s'asseoir sur la sellette de M. Combes. Le Ministre des Cultes se dispose à les soumettre à une sérieuse enquête, laquelle aboutira à une non moins rigoureuse et sérieuse réglementation.

» Les associations plus particulièrement visées sont les suivantes: le Synode officieux, la Société évangélique de Genève, représentée par M. Barde, de Sin-le-Noble; la Société Néuchâteloise d'évangélisation, dirigée par M. Leuba, de Bruay (Pas-de-Calais), et par M. Boissonnas Rogier, d'Henin-Liétard; enfin, la Société chrétienne du Nord, sous le couvert de laquelle les œuvres prédestinées et beaucoup d'autres sociétés internationales exercent leur action dans le Nord et l'Est de la France.

» Les temples, chapelles, oratoires dont disposent ces diverses sociétés, soit une quarantaine d'édifices religieux, devront être placés dans la juridiction des corps officiels, conseils de fabrique et consistoires auxquels ils ressortissent. Les agents, prédicants, pasteurs et évangélistes devront justifier de leur qualité de *citoyens français* et de leur *non affiliation* à un Comité étranger quelconque; ils devront se rattacher aux paroisses officielles sous peine de se voir interdire l'usage des temples et chapelles et ils ne pourront exercer leur ministère que sous la responsabilité des pasteurs titulaires et sous le contrôle des conseils de fabrique et des consistoires.

» Ils seront supprimés partout où l'activité du clergé officiel sera suffisante pour assurer la desserte de la communauté. Là où leur présence sera utile, elle ne devra jamais exclure l'action des pasteurs titulaires; ceux-ci pourront et *devront* monter dans les chaires de *tous* les temples et de toutes les chapelles relevant de leur paroisse, sous peine de mesures disciplinaires à déterminer.

» Enfin, MM. les agents rendront compte des quêtes, collectes, souscriptions, dons et legs; ils verseront les sommes provenant de ces diverses sources dans la caisse des trésoriers de fabrique; elles devront figurer dans la comptabilité officielle et être employées *uniquement* aux besoins de la paroisse. On sait que, jusqu'ici, MM. les agents ne rendaient jamais de comptes si ce n'est à *leurs comités*, et que l'argent recueilli servait non pas à payer les frais de l'église, mais à alimenter la caisse de la propagande. »

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

M. FRANÇOIS COPPÉE A LILLE. — Nous rappelons que c'est le dimanche 10 mai prochain qu'aura lieu, à trois heures, à l'Hippodrome lillois, la grande conférence organisée par l'*Association Républicaine libérale* de la région du Nord, qui sera présidée par M. François Coppée, membre de l'Académie française.

Nous sommes heureux d'ajouter que M. Jules Dansette, député du Nord, et M. Joseph Menard, l'avocat bien connu à la Cour d'appel de Paris, ont accepté d'y porter la parole.

Des places numérotées pourront être retenues, moyennant un franc, le jeudi 7 et le vendredi 8 mai, à l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc, 37, de deux à cinq heures.

Les membres des divers groupes de « Action libérale et de l'Association républicaine de la région seront admis sur présentation de leur carte. Les hommes seuls sont invités à la réunion.

CONFÉRENCES DE M. GROUSSAU A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — M. Groussau donnera le jeudi 30 avril, à quatre heures, à l'école des sciences sociales et politiques de l'Université catholique, une première conférence sur la question de la réforme parlementaire. On sait que l'éminent député de Tourcoing-Quesnoy-sur-Deûle, est vice-président du groupe qui s'est constitué à la Chambre, sur l'initiative de M. Charles Benoist, pour l'étude de cette importante question.

Une seconde conférence de M. Groussau aura lieu le jeudi 7 mai, à quatre heures.

LE GRAND MARCHE AUX FLEURS. — L'exposition de printemps s'est ouverte sur la Grande-Place, comme chaque année à cette époque. Elle semble n'avoir pas, cette fois, l'importance des années précédentes. Si la variété et la richesse des produits ne le cèdent en rien aux expositions antérieures, le nombre des exposants a certainement diminué. Il faut en accuser la température mauvaise que nous subissons.

Dans la liste des récompenses décernées par le jury, nous trouvons les suivantes:

PREMIÈRE SECTION. — *Plantes fleuries et ornementales.* — Médaille d'argent grand module, avec félicitations, à M. Alphonse Jésupret, horticulteur à Marcq-en-Baroeul.

DEUXIÈME SECTION. — *Plantes variées de pleine terre.* — Médaille de vermeil grand module, avec félicitations, à MM. Duthoit frères, horticulteurs à Wambrechies. — Médaille d'argent grand module à M. Brame, horticulteur à Lomprez. — Médaille d'argent de 1re classe à M. Maresceaux, horticulteur à Lomprez.

LES LOTERIES ÉTRANGÈRES. — La Préfecture nous communique l'avis suivant:

« Une incessante publicité est faite au profit de loteries étrangères par des banques ayant leur siège à l'étranger, qui sollicitent des souscriptions et qui s'adressent, soit directement à des particuliers, soit à des intermédiaires chargés de distribuer des prospectus dans la localité où ils résident. Il est rappelé que les loteries étrangères ne sont pas autorisées en France et que la loi punit sévèrement, ainsi que le porte l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, ceux qui colportent et distribuent des billets, ceux qui, par des avis, annoncés par affiches et par tout autre moyen de publication, font connaître l'existence des loteries non autorisées ou facilitent l'émission des billets.

» Tout concours doit donc être refusé aux promoteurs de placement en France des loteries étrangères, sous peine de poursuites susceptibles d'entraîner, pour ceux qui en seraient l'objet, des amendes élevées et même un emprisonnement de 15 jours à 3 mois, par application de l'article 411 du Code pénal. »

LA TOMBOLA DE LA FANFARE DES HALLES CENTRALES. — Voici la liste complète des numéros gagnants de la tombola de la Fanfare des Halles Centrales:

Le numéro 110.133 gagne le lot de 1,000 francs.

Le numéro 203.653 gagne une salle à manger, valeur 600 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun une obligation de 100 francs: 104959 — 167318 — 63556 — 127099 — 61585 — 3127 — 103313 — 146450 — 209744 — 210792.

Gagnent également les numéros suivants:

208832	80874	47380	239743	62722	168104	180810
6105	144588	138782	207349	166148	67299	101381
203753	110133	127099	63556	210132	3127	103313
146450	209744	167318	104959	61585	121157	137791
199660	161373	101868	119329	124665	15777	168591
156924	112761	218895	19009	150919	48526	162115
67256	28758	124385	69195	178410	68568	35588
146066	16444	132133	141742	58971	89413	160433
79720	211833	119456	147413	152071	148920	242475
127093	41851	189637	93068	215163	110554	40641
56943	32197	128518	171039	84625	200850	59349
31510	163484	141880	194766	58592	136675	12506
213235	172774	208856	53966	209153	244167	153347
233014	155622	121153	229720	51187	216776	73045
170949	110624	243192	26203	6362	176414	14239
43102	245760	29341	199114	230592	115775	116202
217789	188815	12531	69647	28301	46164	95793
53168	101895	208757	58770	42854	118858	135425
5875	110060	107952	28114	164953	151387	187320
83478	43178	12370	53835	202	90096	56379
242222	135209	107221	203921	163074	224334	25706
179015	241366	221291	43421	32255	751	136214
60757	5542	179066	151762	160307	63415	125044
211628	249775	60725	179654	69276	206585	173949
248786	154560	209171	218119	76352	54876	5791
110739	200755	156088	109786	13103	219445	167330
88415	148528	30804	241091	78062	11148	66027
145754	94483	19632	72242	53555	164704	217601
2735703	76055	204415				

Les lots seront délivrés au siège, 32, rue Masséna, tous les jours de 9 heures du matin à midi, et de 6 à 7 heures du soir, jusqu'au 1er août.

UNE BONNE CAPTURE. — Un nommé Jean Isoard, âgé de 24 ans, né à Céreste (Basses-Alpes), vient d'être arrêté pour abus de confiance commis au préjudice de M. Cousin, propriétaire du *Café de la Source*, place Philippe-le-Bon. Isoard est un vieux cheval de retour; il raconte avec fort humeur les incidents de sa jeunesse orageuse. S'étant au 111e de ligne, en garnison à Toulon, il déserta après six mois de service et se réfugia en Belgique, dont il a visité les principales villes. A Namur, il fut condamné par défaut à deux mois de prison pour abus de confiance; à Bruxelles, les juges lui infligèrent quinze mois pour le même motif; les magistrats d'Anvers le condamnèrent à deux mois. Isoard prenait soin de prendre la poudre d'escampette dès qu'il avait fait un coup. Après avoir fréquenté certaines maisons de jeux d'Ostende et de Spa, il se rendit à Marseille où il renouvela ses exploits; puis il se dirigea sur Lille, tandis que les juges de Marseille lui infligeaient vingt mois de prison pour abus de confiance et le faisaient rechercher par toute la France. Après que Isoard eut terminé son récit, M. Jérôme lui demanda en souriant: « Vous n'auriez pas, parfois, sur la conscience, une femme coupée en morceaux?... » Le déserteur eut un petit mouvement d'épaules singulier, puis se mit à rire. Isoard, qui appartient à une famille très honnête, a été déféré au parquet.

ETABLISSEMENT
D'HYDROTHÉRAPIE
du Docteur DELAUNOIS
à Bonsecours-Péruwelz

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU NORD. — Un concours est organisé, sous les auspices de la Société régionale des architectes du Nord de la France, entre les ouvriers zingueurs des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Les demandes doivent être adressées avant le 10 mai au soir, date de rigueur, à M. Ch. Deperne, architecte, 27, place Sébastopol, à Lille.

A St-JACQUES
209-211, rue du Collège
près place Fosse-aux-Chênes
ROUBAIX

MAISON DU DEUIL
RAYON COMPLET DE DEUIL
Deuil en 24 heures. Location de Châles

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLUQUET-QUITTELIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur ADOLPHE-HENRI PLUQUET, membre des Conférences du Très-Saint-Sacrement et de Notre-Dame des Malades, décédé pieusement à Roubaix, le 29 avril 1903, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 mai, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, sa paroisse, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à cinq heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, 140, rue du Pile.

Les amis et connaissances de la famille DESVENAIN-MARLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Adolphine MARLIER, veuve de Monsieur Achille DESVENAIN, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 29 avril 1903, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 2 mai, à neuf heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, 42, rue de Mouvaux, à huit heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
(BRICET-CORNILLE, SUCCESSEUR)
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

PREMIÈRES COMMUNIONS

VISITES. — Les personnes désireuses d'avoir un bel équipage, bien attelé, peuvent s'adresser en confiance à la maison FÉLIX, loueur de voitures de remises, rue d'Isly, 114 et 116, rue Saint-Roch, 63, à Roubaix. 27923

NÉCROLOGIE

— Mercredi matin, à dix heures, ont été célébrées en l'église de Caestres les funérailles de M. Louis Degroote, ancien médecin, ex-interne des hôpitaux de Lille, et ancien maire de Caestres, décédé samedi dernier, dans sa 82e année.

— M. l'abbé Delienne, ancien curé de Nieppe, prêtre habitué à Ebblinghem, est décédé samedi dans cette commune, après de longues années de cuisantes souffrances. C'était un prêtre de grande valeur.

— M. François Carlier, vétérinaire, inspecteur des services sanitaires de la ville de Saint-Amand, est décédé, après une courte maladie, à l'âge de 36 ans.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Mardi a eu lieu, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Lille, le mariage de Mlle Piedanna, fille de M. Piedanna, pharmacien, rue d'Arras, avec M. David, docteur en médecine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

TOURCOING. — *Le mois de mai à la Chapelle de La Marlière.* — Jeudi soir à 7 h. 3/4, salut solennel d'ouverture du mois de Marie. Les chants seront exécutés par les jeunes filles du chœur de chant. Vendredi 1er mai, messes à 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h., 8 h. Après-midi à 4 h. offices et bénédictions du Saint-Sacrement. Samedi 2 mai, messes à 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h., 8 h. Tous les dimanches du mois, messes à 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2, 9 h. 1/2.

TAMAR INDIEN GRILLON
Délicieux Bonbon au Chocolat, le plus agréable laxatif contre
CONSTIPATION,
Hémorroides, Bile, Embarras gastrique et intestinal,
le soir en se couchant, la digestion faite.
PARIS, 33, Rue des Archives, et toutes Pharmacies.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 29 avril 1903

Présidence de M. SÉE, vice-président

Très petite audience mercredi dernier.

A LA BOURSE. — M. D..., employé de commerce à Roubaix, poursuit pour injures publiques M. Bonami H..., employé à Roubaix; il s'agit d'une scène qui s'est produite le mardi 31 mars, dans l'après-midi, sur la Grande-Place, en face du parlystie de la Bourse. Après plaidoirie de Me Wibaux pour le plaignant et de Me Guichard pour le prévenu, le Tribunal condamne M. H... à 16 francs d'amende avec sursis et 10 francs de dommages-intérêts, plus les dépens qui supportera en fin de compte.

UNE BATAILLE. — Mme Marie Desprez, femme Derinck, ménagère à Tourcoing, a été condamnée à 2 jours de prison par le juge de simple police pour violences légères. Le samedi 26 décembre dernier, elle chercha querelle à des voisines pour un seau d'eau; finalement, la dispute dégénéra et Marie Desprez administra à son adversaire « un bon coup de poing dans le dos ». Marie Desprez fait appel de ce jugement; elle est défendue par Me Dumortier. La peine est réduite à trois journées de travail.

LA FRAUDE. — J. B. Vits, 15 ans, bâcleur à Roubaix, rue des Longues Haies, a été arrêté le 1er avril, vers onze heures du soir, à Wattrelos, passage du Grand-Chemin, avec 27,000 allumettes belges, d'une valeur de 27 francs. Vits, qui est un récidiviste, est envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans ½, et condamné en outre à 500 francs d'amende.

— Le 4 avril, vers trois heures du soir, à Wattrelos, pâture Desrumeaux, deux jeunes gens ont été surpris pour fraude de 2,700 allumettes d'une valeur de 2 fr. 70 centimes. L'un, François Dutilleul, 20 ans, bâcleur à Wattrelos, sentier des Brouettes, est condamné à 12 jours de prison et 500 francs d'amende; l'autre, Henri Loulat, 14 ans, bâcleur à Wattrelos, au fort Illois, est envoyé en correction jusqu'à l'âge de 18 ans ½.

— Espérance Vandenbogaerde, 30 ans, épouse à Anstaing, à la maison Rouge, fraude de 69 kil. de tabac, d'une valeur de 862 fr. 50, à Chéreng, plaine Duquennoy, le 3 avril, vers 10 heures, du matin, 6 jours de prison et 500 francs d'amende.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 29 avril 1903

Présidence de M. SÉE, vice-président

La seule adjudication qui a eu lieu à cette audience était la suivante:

COMMUNE DE LYS-LEZ-LANNOY, quartier de la rue du Bois, à front de la route de Lannoy à Roubaix, une maison nouvellement construite et 208 mètres carrés de fonds et terrain en dépendant, à vendre par suite de saisie immobilière, sur la mise-à-prix de 2.000 francs. M. Godron est déclaré adjudicataire moyennant 6,000 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 29 avril

Président: M. TOULEMONDE-PARENT

LA CONCURRENCE DÉLOYALE EN PHARMACIE. — Dans le jugement rendu aujourd'hui dans le procès en concurrence déloyale intenté par M. Verdier, pharmacien à Lannoy contre MM. Cartiaux et Guillemin, le Tribunal a débouté M. Verdier de sa demande en 10.000 francs de dommages-intérêts. Le Tribunal a déclaré que cette demande n'était pas justifiée, car la diminution du chiffre d'affaires du demandeur s'expliquait par l'établissement de nouvelles pharmacies dans le canton de Lannoy.

Le Tribunal après avoir donné acte à MM. Cartiaux et Guillemin de leurs réserves d'appel du jugement du 11 mars 1903, a condamné en surplus M. Verdier aux dépens postérieurs à ce jugement.

L'ASSURANCE DES ANIMAUX. — Le jugement dans l'action en payement intentée par la Fonderie de l'Epeule à la Compagnie d'assurances la *Prudence Française*, a été rendu aujourd'hui. Le Tribunal estimant que la Compagnie prévenue à temps par un télégramme, de la mort du cheval aurait pu en faire la constatation, l'a condamnée aux dépens et à payer à la Fonderie de l'Epeule, la somme de 850 francs, montant de la valeur du cheval estimée par l'expert de la Compagnie, moins 50 francs valeur de la dépouille de l'animal, enlevée par l'équarisseur.

LA SOCIÉTÉ COOPERATIVE
LA CONFIANCE
Rue Ma Campagne, ROUBAIX
Compte aujourd'hui 14513 adhérents effectifs, soit 165 de plus qu'au 1er janvier dernier.
L'inventaire accuse à fin décembre 1902, pour la bière 1re qualité: 8 fr. 58 de remise à la rondelle.
La remise sur les vins, liqueurs et spiritueux est de 30 fr. 20 pour cent, non compris le dividende de 12 fr. 80 par action ni l'intérêt à 5 %; de sorte que l'actionnaire qui a acheté pour 100 fr. de marchandises, touche 44 fr. 25.
La bière de 1re qualité ne revient qu'à 19 fr. 82 la rondelle, octroi de 2 fr. 40 compris; il faut être réellement ennemi de ses intérêts pour ne pas profiter de ces avantages.
Les actions émises à 25 fr. valent aujourd'hui 225 f. et monteront encore, étant donnée l'augmentation constante du nombre des actionnaires, d'où réduction considérable des frais généraux.
On peut devenir actionnaire en versant 25 francs, le reste se payant avec les bénéfices réalisés dans l'année.
On devient sociétaire par la possession d'une action de travail coûtant 20 francs. 24015

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Théâtre-Hippodrome.* — Aujourd'hui, deux grandes représentations: à trois heures très précises, matinée de famille; le soir, à huit heures et demie, grande soirée de mode. A ces deux représentations, débuteront les trois Macédoniens: Ali-Ben-Warak, et l'athlète américaine, Miss Gina, la femme la plus forte du monde. Elle enlève de terre deux grands chevaux et porte facilement quinze hommes. Vendredi « Special Gala night » et dernière représentation des quatre sœurs Meckel, d'Harry Pois, les cyclistes, des Japonais Fukushima. Immense succès des musiciens Boudet, de l'imitateur Alexandre, des clowns Morovia, Jaqui, du nain Scaud et de toute la troupe. Le bureau de location est ouvert tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures.

— *Cinématographe Français* (derrière les Halles). — Jeudi, grande matinée enfantine, à partir de trois heures. Les vues qui composeront ce programme sont appelées à faire sensation. Une féerie composée de 15.000 clichés photographiques en couleur donnera une idée des merveilleux perfectionnements obtenus. Une série de vues inconnues à Roubaix permettront de passer une heure agréable. Orchestration spéciale pour les tableaux; pas de musique mécanique. Voilà un spectacle artistique qui intéressera vivement le public et surtout les familles.

— *Grand Palais des Cinématographes* (Direction J. Marrecau), en face de l'estaminet *Le Charbonnier Français*. — Aujourd'hui, pour la première fois à Roubaix, *Naufrage et aventures de Robinson Crusoé*, grande féerie en cinquante tableaux coloriés, la plus grande pellicule cinématographique connue jusqu'à ce jour (25 minutes de projection). Ensuite *La Matelotte*, danse; *Les Lauretti*, acrobates, deux champions du monde; *Pêche miraculeuse*, scène comique; *Baignade impossible*, scène très comique; *La Poule merveilleuse*, transformations, etc., etc. Mercredi et vendredi, soirées de gala. Jeudi, matinée à trois heures, avec programme spécial.

LES CONCOURS ET FESTIVALS ANNONCES POUR 1903. — *Concours.* — Reims (Marne), concours individuel de solistes, 3 mai. — Etampes (Seine-et-Oise), 17 mai. — Nice (Alpes-Maritimes), 17 mai. — Orsay (Seine-et-Oise), 17 mai. — Adainville-Saint-Maur (Seine), 24 mai. — Paris, 16e arrondissement (Auteuil), 24 mai. — Beton-Bazoches (Seine-et-Marne), 24 mai. — Plaine-Saint-Denis (Seine), 31 mai. — Châteaudun (Eure-et-Loir), 31 mai. — Fougère (Ille-et-Vilaine), 31 mai. — Cabourg (Calvados), 31 mai. — Magnac (Haute-Vienne), 31 mai. — Bethune (Pas-de-Calais), 31 mai. — Gentilly (Seine), 31 mai et 1er juin. — Paris (18e arrondissement), 31 mai. — Saumur (Maine-et-Loire), 31 mai et 1er juin. — Liège (Belgique), 31 mai, 1er, 7 et 14 juin. — Evreux (Eure), 7 juin. — Saint-Romain-de-Coubox (Seine-Inférieure), 21 juin. — Moulins-Lille (Nord), solistes chant, les 21 et 22 juin. — Biarritz (Basses-Pyrénées), 23 et 24 juin. — Falaise (Calvados), 28 juin. — Le Puy (Haute-Loire), 28 juin. — Cette (Hérault), 5 juillet. — Beauvais (Oise), 5 juillet. — Le Vigan (Gard), 4, 5 et 6 juillet. — Royan (Charente-Inférieure), 4, 5 et 6 juillet. — Artenay (Loiret), 5 juillet. — Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), 5 juillet. — Bourgberoulde (Eure), 2 août. — Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 15, 16 et 17 août. — Boulogne-sur-Seine (Seine), 9 août. — Grenoble (Isère), 14, 15, 16 et 17 août. — Sanvic (Seine-Inférieure), 15 août. — Montluçon (Allier), 15 août. — Mantes (Seine-et-Oise), 16 août. — Pauillac (Gironde), 15 et 16 août. — La Rochelle (Charente-Inférieure), 15 et 16 août. — Pantin (Seine), 16 août. — Le Bugère (Dordogne), 23 août. — Gien (Loiret), 23 et 24 août. — Louviers (Eure), 20 septembre.

Festivals. — Trith-Saint-Léger (Nord), 5 mai; Fresnes (Nord), 17 mai; Faumont (Nord), 17 mai; Emmerin, 31 mai et 1er juin; Roubaix (Nord), 31 mai; Hornechy (Nord), 31 mai; Chauny (Aisne), 1er juin; Pont-l'Evêque (Calvados), 1er juin; Carvin (Pas-de-Calais), 7 juin; Aniche (Nord), 7 juin; Valenciennes (Nord), 14 juin; Tournehem (Pas-de-Calais), 28 juin; Calais (Pas-de-Calais), 28 juin; Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Belgique), permanent de juin à septembre; Ostende (Belgique), permanent de juin à octobre; Halluin (Nord), 5 juillet; Wallincourt (Nord), 12 juillet; Blendecques (Pas-de-Calais), 26 juillet; Neuilly (Seine), 2 août; Haisnes-lez-La Bassée (Pas-de-Calais), 14 août; Landrecies (Nord), 15 août; Croix (Nord), 15 et 16 août; Dunkerque (Nord), permanent du 31 mai au 16 août; Malo-les-Bains (Nord), permanent du 31 mai au 20 septembre; Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais), 15 et 16 août; Landrecies (Nord), 15 et 16 août.

SOCIÉTÉ « L'ÉCONOMIE »
222, rue du Tilleul, ROUBAIX
VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX
La Maison vendant la meilleure qualité et le meilleur marché, accorde
20 0/0 D'ESCOMPTE
sur son tarif du 15 décembre 1902, dont 15 0/0 sur la facture
A TOUT ACHETEUR
et 5 0/0 sur le net, à ceux qui paient leurs factures à 30 jours et le mois de livraison.
La Maison achetant la presque totalité de ses vins aux vignobles mêmes, en garantit la pureté.
Au détail on donne des tickets.
Livraisons: Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs.
21248

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Le tarif des voitures de place

Roubaix, le 29 avril 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Les petits loueurs de voitures et cochers viennent vous prier de bien vouloir insérer, dans votre prochain numéro, la réponse suivante à l'article du Syndicat des loueurs de voitures, paru, ce jour, dans votre estimable journal, au sujet du nouveau tarif des voitures de place.

Nous remarquons que le Syndicat se défend bien timidement en disant: 1° « Que M. Chéri Deprez se trompe parce qu'il a été dit qu'un adjoint était influencé aux besoins de leur cause; que leur demande a été adressée à M. le Maire, qui, après l'avoir étudiée, l'a fait accepter par M. le Préfet. »

Nous maintenons fermement ce que nous avons dit. Il est tout naturel que la demande ait été adressée à M. le Maire, mais elle a été remise par l'adjoint auquel il est fait allusion, ou, du moins, appuyée par lui, ce qui était entendu et convenu d'avance.

2° M. Deprez, dit-on, se trompe encore, lorsqu'il dit qu'ils les petits loueurs cherchent à renverser les petits et qu'il profitera comme les autres de l'augmentation du tarif.

Ah! Messieurs, vous feignez de ne pas comprendre. Eh bien! voici la situation que vous créez avec votre nouveau tarif. Comme il était dit dans la protestation que nous avons faite, les clients consciencieux, c'est-à-dire les voyageurs qui payaient des voitures à l'heure, pour visiter une clientèle sérieuse, n'hésitant pas à donner un large pourboire, mais la plus grande partie de notre clientèle pour les simples courses, les clients qui reculaient déjà pour payer le pourboire, ne voudront plus le payer ou ne prendront plus de voitures. Vous n'entendez donc pas déjà les murmures du public et des cochers vos ouvriers qui réclament déjà avec juste raison une augmentation de salaire. Si les loueurs ont 0 fr. 25 de plus à la course, les cochers obtiendront difficilement leur pourboire. Et ce avec deux francs par jour qu'en leur donne qu'ils vivront? Nous trons à l'occasion faire du luxe avec des tarifs en parchemin, vissés dans nos voitures et c'est bien pour cela qu'on aura vos voitures de remise.

3° Si M. Deprez n'a pas fait d'observations avant l'apparition du tarif, c'est qu'une que, lui comme les autres, n'en a eu connaissance que par le *Journal de Roubaix*. Aussitôt, nous nous sommes empressés de protester et nous avons la certitude que si nous avions pu intervenir avant, M. le Maire n'eût pas pris cet arrêté qui mécontente tout le monde.

P. Chéri DEPREZ.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un embarrassé 100. — 1° Oui, payable par année; en quittant, vous devez payer de suite le restant; 2° Au contraire, payable par trimestre; avertissez les contributions que vous cessez, avant la fin du trimestre. — *A. C. M. Un lecteur.* — Oui. — *Un ennuyé.* — 1° Oui, si vous demeurez (domicile) ou si vous résidez depuis six mois à Roubaix; on doit se marier au domicile ou à la résidence de six mois d'un des futurs époux; 2° Actes de naissances d'elle et de ses parents, consentement si les parents ne seront pas là ou actes respectueux suivant les cas, etc. On vous renseignera ailleurs là-dessus très complètement au bureau de l'état-civil, en tenant compte de mille circonstances que vous ne nous indiquez pas.

Un amateur. — 1° Roubaix, Seclin, Pont-à-Marcq, Faumont, Douai, Cantin, Aubigny-au-Bac, Cambrai; 2° Trottoir cyclable depuis Seclin, à part la traversée des villes; 3° Le « Nord Touriste », participant aux fêtes de Roubaix des 31 mai et 1er juin, l'excursion à Douai et Cambrai prévue pour la Pentecôte n'aura pas lieu.

LE SERVICE D'ÉTÉ DE LA COMPAGNIE DU NORD

LILLE ET DOUAI A LENS ET BÉTHUNE. — Le train 2519 sera retardé de 17 minutes au départ de Lens, d'où il partira à midi 56 pour être à Douai à 1 h. 38, où il sera mis en correspondance immédiate avec l'express 312 vers Arras-Paris.

Le train 3016 partant actuellement de Lens à 3 h. 19 soir, vers Libercourt, sera retardé à 7 h. du matin après avoir reçu du correspondance du train 2030 venant de Béthune, relèvera aussi à son passage la correspondance du train 2340 venant de Don et arrivera à Douai à 7 h. 56 du matin, où il sera en correspondance immédiate avec l'express 2328, Lille, Cambrai, Laon.

La correspondance qui était assurée à Pont-de-la-Deûle par le train 3016 au train 2749 vers Orchies sera supprimée.

Le train 2316 partira de Seclin un peu plus tard, à 10 h. 59 soir, s'arrêtera à Libercourt à 11 h. 09, où il recevra la correspondance du train 2829 d'Hirson, et il arrivera à Lens à 11 h. 44 soir.

Le train 3023 sera également retardé. Il partira de Lens à 11 h.